

L'ANNÉE de 3ème

Votre enfant vient de rentrer en 3ème. C'est une année importante et charnière dans son parcours scolaire.

Les objectifs principaux de cette année sont :

- le brevet
- l'orientation

LE BREVET

Pour information, l'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de 3ème.

- **L'évaluation du socle commun représente 400 points.**

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

La maîtrise de chacune des **huit** composantes du socle commun est appréciée à la fin du 2nd semestre de la classe de 3è à partir des compétences validées sur Pronote :

- **Maîtrise insuffisante (10 points)**
- **Maîtrise fragile (25 points)**
- **Maîtrise satisfaisante (40 points)**
- **Très bonne maîtrise (50 points)**

- **Les épreuves de l'examen représentent 400 points.**

Sont évalués sur 100 points :

- le français
- les mathématiques
- l'épreuve orale

Sont évaluées sur 50 points :

- l'histoire-géographie
- les sciences (physique-chimie, SVT, technologie)

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions. Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- **"assez bien" s'il cumule plus de 480 points**
- **"bien" s'il cumule plus de 560 points**
- **"très bien" s'il cumule plus de 640 points**

L'ORIENTATION AU 1ER SEMESTRE

Nous vous conseillons très fortement d'entamer une **réflexion sur l'orientation avec votre enfant dès le début de l'année.**

À la fin du 1er semestre, vous saisirez directement sur les téléservices vos **intentions** d'orientation (souhaits **provisoires** d'orientation) par ordre de préférence, afin de formuler pour votre enfant un projet de poursuite d'études :

- **2nde générale et technologique ou 2nde STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration)**
- ;
- **2nde professionnelle ;**
- **1ère année de CAP**

Dans la voie professionnelle, vous pourrez préciser la spécialité ou la famille de métiers envisagée et le statut souhaité (scolaire, apprenti).

Le **conseil de classe** donnera son avis **provisoire** et des recommandations sur les choix possibles.

INFORMATIONS IMPORTANTES

En plus du brevet, votre enfant va passer une certification et un test de positionnement au cours de l'année :

- **PIX** : évaluation, développement et certification des compétences numériques des élèves.

- **Ev@lang** : permet à l'élève de connaître son niveau en anglais de manière détaillée dès la fin du test. Une fiche de résultats est délivrée aux élèves les positionnant sur l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues

L'ORIENTATION AU 2ND SEMESTRE

À la fin du **second semestre**, vous devrez saisir vos vœux **définitifs** d'orientation et le **conseil de classe** formulera une **proposition** d'orientation. En cas d'**accord**, la proposition du conseil de classe deviendra **décision d'orientation**.

En cas de **désaccord**, vous prendrez contact avec le **chef d'établissement**. À l'issue de cet entretien, si le désaccord persiste, le chef d'établissement motivera sa décision. Le cas échéant, plusieurs possibilités s'offriront à vous :

- demander le maintien en classe de 3ème pour une année
- recourir à la commission d'appel dont la décision sera souveraine. Celle-ci examinera le dossier et se prononcera sur votre demande.

L'AFFECTATION

Il vous faudra également saisir vos vœux d'**affectation** à la fin du 2nd semestre.

Pour rappel, le **lycée de secteur I** est le lycée Guillaume **Budé** à Limeil-Brévannes, le lycée de secteur II est le lycée Christophe Colomb à Sucy-en-Brie.

Concrètement, cela signifie que **les élèves de notre collège ne sont pas prioritaires sur le lycée Colomb** et qu'ils pourront éventuellement y être acceptés selon les places disponibles restantes une fois les élèves des collèges de Sucy, Naiseau et Boissy affectés. Concernant la **voie professionnelle**, il n'y a **pas de sectorisation**, vous pourrez donc demander les lycées que vous souhaitez dans l'académie de Créteil.

Merci de respecter **impérativement** les **dates limites** qui vous seront communiquées pour les retours de documents ou de saisie des vœux.